



Marie est dans la fin cinquantaine et loue un logement depuis longtemps.

Elle ne sait pas si elle pourra être vraiment en mesure d'acheter une première maison un jour, mais décide tout de même d'ouvrir un compte d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) au cas où sa situation venait à changer.

Ensemble

Protéger aujourd'hui – Préparer demain™



Marie peut ouvrir un CELIAPP et cotiser 8 000 \$ par année jusqu'à concurrence de 40 000 \$.

Si elle n'achète pas une maison, elle peut transférer l'entière du solde à son régime enregistré d'épargne-retraite ou à son fonds de revenu de retraite enregistré avant d'atteindre l'âge de 71 ans.

De plus, elle n'a pas besoin de droits de cotisation pour le faire.